

Document à remplir par le mandataire  
avec les copies des documents.

A conserver par la Police Municipale ou  
à l'accueil de la Mairie.

Reçu le \_\_\_\_\_

Par : \_\_\_\_\_



Société : \_\_\_\_\_

Date de la demande : \_\_\_\_\_

Objet : \_\_\_\_\_

*Le démarchage et la quête à domicile sont des pratiques encadrées et réglementées. Tout démarchage ou quête non déclaré fera l'objet d'une interruption d'activité sur la commune. Les prospecteurs s'exposent à une contravention. La pratique du démarchage commercial ou quête sur le territoire de la commune est autorisée sous réserve que toute société ou entreprise individuelle ou entreprise artisanale ou association déclare cette pratique auprès de la Police Municipale 15 jours avant de commencer la prospection.*

### Formulaire des Démarcheurs à la Police Municipale

1) Objet de la prospection : \_\_\_\_\_

2) Nom du responsable \_\_\_\_\_

Tel 1 : \_\_\_\_\_ Tel 2 : \_\_\_\_\_

3) Nombres de démarcheurs : \_\_\_\_\_

4) Période ou jour(s) du porte-à-porte : \_\_\_\_\_

5) Secteur \_\_\_\_\_

6) Immatriculation du(es) véhicule(s) : \_\_\_\_\_

Vous devez fournir :

7) les cartes professionnelles et CNI des démarcheurs.

8) Extrait KBis en cours de validité moins de trois mois. (N° de SIREN ou SIRET obligatoire)

A l'issu de ces éléments vous pouvez démarcher sous réserve que :

- les quêtes à domicile sont interdites (sauf si arrêté préfectoral )
- Le démarchage résidence du Parc est Interdite.
- La vente de calendriers est interdit (sauf Pompiers et facteur en uniforme avec présentation de sa carte professionnelle)
- Votre demande émise n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers.

Toutes fausses déclarations ou usurpations sera poursuivies par procès-verbaux conformément aux lois et règlements.

Signature du mandataire :